

Le 28 août 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le jeudi 28 août 2014 de 20 h 00 à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère (absente)
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

122-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2014
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2014
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Résolution pour la signature d'une nouvelle entente inter municipal pour la collecte et le transport regroupé des matières résiduelles
11. Résolution pour le traitement des matières recyclables
12. Recommandations du CCU
 - Dossier pour la prolongation de la rue Raymond
 - Avis de motion- règlement modifiant le règlement de zonage # 171
13. Résolution - colloque des directeurs généraux de la zone 11 Bas-Saint-Laurent Ouest
14. Honoraires BPR Groupe Conseil
15. Proposition pour un panneau dans la cuisine à la Mezzanine
16. Entretien appareils ménagers
17. Correspondance
18. Autres sujets
19. Période de questions
20. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

123-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

124-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2014.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Réal Lévesque

125-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 51 904,80 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe le conseil que :

Les pompiers sont sortis en entraide à La Pocatière, l'intervention a nécessité plusieurs hommes et plusieurs camions.

Le transfert des équipements à la caserne de Saint-Pacôme est terminé. Tout est prêt pour la prochaine intervention.

9. Rapport d'organismes

M. Denis Moreau informe les membres du conseil que la fête des nouveaux arrivants a été une réussite, plusieurs personnes étaient présentes.

M. Dallaire remercie M. Moreau et son équipe qui ont travaillé afin que cette activité soit une réussite.

10. Résolution pour la signature d'une nouvelle entente inter municipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles

MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SIGNER UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT REGROUPÉS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue en novembre 2013 entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri afin de procéder au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets et des matières recyclables pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT

que le contrat accordé à Services Sanitaires A. Deschênes inc. pour la collecte et le transport regroupés des déchets et des matières recyclables, à la suite de cet appel d'offres, vient à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT
CONSIDÉRANT

la mise en place d'une collecte des matières organiques sur le territoire respectif de chacune des municipalités parties à l'entente dès janvier 2015;

la nécessité pour chacune des municipalités parties à l'entente de conclure un nouveau contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et d'y inclure le transport et la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT

le souhait de la Ville de Saint-Pascal et des municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri de conclure une nouvelle entente afin de demander des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres commun pour l'octroi d'un contrat d'une durée de deux (2) ans pour les années 2015 et 2016 relativement à la collecte et au transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques;

CONSIDÉRANT

la volonté de ces municipalités de mandater la Ville de Saint-Pascal pour lancer l'appel d'offres et pour assurer la gestion du contrat à intervenir;

126-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Christian Lévesque

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- de ratifier les termes et conditions de l'entente inter municipale pour la collecte et le transport regroupés des matières résiduelles à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri pour les années 2015 et 2016;
- de mandater le maire, Monsieur Jean Dallaire et la directrice générale, Madame Anne Desjardins à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

11. Résolution pour le traitement des matières recyclables pour l'année 2015

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue entre les municipalités de Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis- De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri, Mont-Carmel et Ville Saint-Pascal relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles et des matières organiques;

CONSIDÉRANT

l'entente qui prévoit que chacune des municipalités doit négocier avec un centre de tri relativement au traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT

l'offre de Services Sanitaires Roy Inc., soit de renouveler l'entente, fixant à 38,59 \$ la tonne le prix du traitement des matières recyclables pour l'année 2015 quel que soit l'entrepreneur qui se verra octroyer un contrat dans le cadre de l'entente portant sur la mise en commun du service de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables;

127-2014

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu, à l'unanimité des membres présents, d'accorder le contrat de traitement des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 à Services Sanitaires Roy Inc. au prix de 38,59 \$ la tonne métrique excluant les taxes, conditionnellement à ce qu'un contrat de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables soit octroyé dans le cadre de l'appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables.

12. Recommandations du CCU

12.1 Dossier pour la prolongation de la rue Raymond

une rencontre s'est tenue entre les promoteurs (propriétaires) pour la prolongation de la rue Raymond et les membres du CCU concernant une demande d'exclusion a présenté à la CPTAQ pour les lots # 4008912, 4008911, 4008910, 5290947,4006687,4006690 et 4006691 pour une superficie de 5.139 hectares selon le plan fourni par le consultant des promoteurs monsieur Louis-Georges Bérubé.

Attendu qu' il a été convenu que la préparation des documents et les coûts rattachés à cette demande d'exclusion seront assumés par les promoteurs (propriétaires) du projet.

Attendu que les promoteurs devront présenter aux membres du conseil municipal le rapport de demande d'exclusion avant que le conseil le présente à la CPTAQ.

Attendu que compte tenu de la décision de la CPTAQ, les membres du conseil suite à une recommandation du CCU, et les promoteurs pourront se rencontrer afin de déterminer des modalités pour la suite du dossier.

128-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que suite à la recommandation du CCU les membres du conseil municipal acceptent que les promoteurs préparent, à leur frais, la demande d'exclusion afin que la municipalité la présente à la CPTAQ.

12.2 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage # 171

M. Christian Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 171 afin de modifier l'empiètement de certains usages ainsi que la hauteur des clôtures, haies, murs et murets et la profondeur des galeries en cour avant sera présenté pour adoption.

13. Résolution – colloque des directeurs généraux de la zone 11 Bas-Saint-Laurent Ouest

CONSIDÉRANT QU' à chaque année un colloque annuel se tient pour les directeurs municipaux de la zone 11 Bas-Saint-Laurent Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque est une occasion pour les directeurs municipaux d'avoir une rencontre annuelle leur permettant d'échanger sur divers sujets et de recevoir des informations pertinentes dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE divers intervenants dont des représentants de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec et du Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du territoire sont présents à ce colloque;

CONSIDÉRANT QUE cette année le colloque se tiendra le jeudi 11 septembre 2014 à Saint-Épiphanie, (Québec);

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 60 \$ incluant le repas du midi;

129-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Directrice générale à assister à ce colloque et de défrayer le coût de 60 \$ pour l'inscription à ce colloque ainsi que les frais de déplacement.

CONSIDÉRANT QUE **14. Honoraires BPR Groupe Conseil** dans la proposition de BPR Groupe Conseil # RI-43-901 pour un montant de 19 750 \$ avant taxes adoptée par la résolution # 014-2014 par les membres du conseil, une visite aux bureaux du MTQ à Rimouski était prévue;

130-2014
EN CONSÉQUENCE,

la rencontre avec le MTQ a eu lieu au bureau de la Municipalité à Saint-Denis et non à Rimouski et que le représentant de BPR Groupe Conseil était présent à la rencontre;

ces frais de déplacement n'étaient pas inclus dans la proposition initiale de BPR Groupe Conseil;

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents acceptent de payer les frais de déplacement du représentant de BPR Groupe Conseil pour un montant de 650 \$ avant taxes.

15. Proposition pour l'achat d'un panneau pour la cuisine de la Mezzanine

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a le désir d'offrir des infrastructures convenables et sécuritaires à ces citoyens et utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE

la construction d'une mezzanine du côté de la patinoire comprend également un espace cuisine;

CONSIDÉRANT QU'

afin que la municipalité puisse offrir aux utilisateurs la possibilité d'utiliser l'espace cuisine au besoin seulement;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a demandé à une entreprise en ébénisterie de lui faire une proposition afin d'installer un ou des panneaux pour fermer l'espace cuisine;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a reçu une proposition de Ébénisterie Pierre Dubé pour l'installation d'un panneau type "Porte-accordéon" pour un montant de 1 450 \$ avant taxes;

131-2014
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ébénisterie Pierre Dubé pour un montant de 1 450 \$ avant taxes comprenant le panneau, une planche de finition et l'installation.

16. Entretien des appareils ménagers

CONSIDÉRANT QUE

les appareils ménagers de la cuisine du Complexe municipal, soit trois réfrigérateurs et une cuisinière ont nécessité un important nettoyage;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a fait appel à Mme Pauline Milliard afin de faire le nettoyage de ces appareils;

CONSIDÉRANT QUE

compte-tenu qu'il est très important de tenir les appareils en état et d'une propreté exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE

compte-tenu de l'état de propreté des appareils, il a fallu plusieurs heures afin de nettoyer à fond les appareils;

132-2014
EN CONSÉQUENCE

il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de compenser Mme Pauline Milliard pour un montant de 75 \$ pour le nettoyage fait aux appareils ménagers.

17. Correspondance

17.1 MAMOT

133-2014

Calcul de la richesse foncière utilisée pour la facturation des services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de répondre au ministre, après vérification, en lui indiquant s'il y a lieu, que la municipalité rencontre actuellement des distorsions lorsqu'on compare une municipalité voisine.

17.2 Gouvernement du Québec – Cabinet du Premier ministre

Suivi sur la résolution demandant la signature de l'entente de partenariat fiscal.

17.3 Finances Québec

Réception du dernier paiement dans le cadre de la préparation de la démarche MADA.

17.4 Député Norbert Morin

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

17.5 Dany Chénard – Lettre de démission

CONSIDÉRANT QUE

M. Dany Chénard, élu au siège no. 1 lors des élections municipales du 3 novembre 2013 a déposé en date du 25 août 2014 une lettre de démission;

EN CONSÉQUENCE,

la secrétaire-trésorière, par la réception de cette lettre de démission en fait le dépôt en cette séance du conseil et est à même de constater la vacance du siège no. 1 et en donne avis aux membres du conseil présents.

134-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre de remerciement soit envoyée à M. Chénard.

17.5.1 Décision des membres du conseil

CONSIDÉRANT

l'avis de vacance du siège no. 1;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Christian Lévesque

135-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que;

les membres du conseil présents décrètent que le siège no. 1 doit être comblé par une élection partielle.

17.5.2 Jour du scrutin

CONSIDÉRANT

la décision du conseil de combler le siège no. 1 par une élection partielle;

La présidente d'élection fixe le jour du scrutin au 19 octobre 2014.

17.6 Corporation informatique de Bellechasse

Transfert du rôle d'évaluation triennal

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie sera, en 2015, dans un nouveau rôle triennal;

CONSIDÉRANT QUE

lors du dépôt d'un nouveau rôle, il incombe aux fournisseurs du logiciel (CIB) d'apporter des modifications dans le système d'évaluation du rôle;

CONSIDÉRANT QUE

des coûts supplémentaires sont attribués à ces modifications;

EN CONSÉQUENCE

136-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Corporation Informatique Bellechasse (CIB) pour un montant de 375 \$ plus taxes pour le transfert du rôle triennal 2015-2016-2017.

Cependant si le rôle est reconduit sans changement de valeurs, il n'y aura aucun frais

17.7 Les Services à la Famille de Saint-Denis

CONSIDÉRANT QUE

Réception des états financiers au 30 juin 2014

les états financiers des Services à la Famille de Saint-Denis ont été déposés au bureau municipal;

137-2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Directrice générale à verser le 2^{ième} paiement de l'aide financière au montant de 1 600 \$ accordé dans la correspondance du 11 décembre 2013 et prévu au budget de 2014.

17.8 Comité de la pastorale jeunesse de Saint-Denis

Les membres du comité remercient la municipalité pour sa participation financière lors de l'activité «tire de mini-tracteurs et course en tricycle».

17.9 Fondation soins palliatifs André-Côté

Remerciements à la municipalité pour l'accès aux locaux lors du Défi Vélo André-Côté 2014.

18. Autres sujets

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que l'asphaltage a été fait aujourd'hui et qu'il est satisfait.

Il a pris entente avec l'entrepreneur afin qu'une modification soit faite quant à l'épaisseur de l'asphalte étendu, et ce sans aucun frais supplémentaire.

Les travaux à la citerne # 4 seront finalisés en début de semaine prochaine par Transport en Vrac St-Denis.

19. Période de questions

M. Louis – J. Desjardins demande que dans la lettre à envoyer au ministre concernant la richesse foncière, que soit pris en considération la valeur des terres agricoles.

Mme Lise Lebel demande que la sécurité soit accrue lors du transport d'éolienne dans la municipalité, la circulation en sens inverse n'est pas interrompue et la vitesse des transports d'éolienne sur la route 132 est trop vite.

20. Clôture et levée de la séance

138 -2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ALARMES ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	838,63 \$
ANDRÉ LAVOIE	30,00 \$
ANNE DESJARDINS	34,27 \$
BPR GROUPE-CONSEIL	1 293,47 \$
BUREAU EN GROS	125,22 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	151,94 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	2 586,94 \$
CAMPOR	177,06 \$
CAROLE BEAULIEU	100,00 \$
CJR DU KAMOURASKA	50,00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	666,82 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	251,14 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	312,72 \$

DOUBLE IMPEC INC	505,89 \$
EAU LIMPIDE	190,50 \$
ENSEIGNES BÉLANGER	4 001,13 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	24,81 \$
FERME PIERRE GARON	4 445,41 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
GROUPE CAILLOUETTE ET ASSOCIÉS	632,10 \$
GROUPE CAMERON	139,08 \$
GROUPE DYNACO	129,31 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	95,43 \$
INFORMATIQUE IDC	244,84 \$
ISABELLE ALBERT	75,00 \$
JALBERTECH	330,42 \$
JEAN DALLAIRE	610,17 \$
LES ÉQUIPEMENTS YVES LANDRY INC.	790,97 \$
LES SERVICES À LA FAMILLE DE SAINT-DENIS	1 600,00 \$
LOCATION J.C. HUDON	218,44 \$
LORRAINE MICHAUD	170,13 \$
LYSANN OUELLET	30,00 \$
MAGELLA DIONNE	30,00 \$
MAGELLA VAILLANCOURT INC.	3 276,79 \$
MARCHÉ DE LA BOUTELLERIE	318,67 \$
MICHEL MONTMINY INC.	22,94 \$
MRC DE KAMOURASKA	2 090,36 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	2 088,16 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	574,32 \$
PAVAGE RÉPARATION FRANCOEUR	486,92 \$
PERMA LIGNE	1 724,63 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 959,91 \$
ROGER DUBÉ	409,31 \$
SANDRA SIMARD	42,50 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	10,99 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	457,60 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	344,92 \$
SYLVAIN RICHARD SERVICE	48,29 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	4 091,18 \$
VILLE SAINT-PASCAL	3 700,74 \$
	SOUS-TOTAL
	44 546,07 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUILLET 2014

SALAIRES (JUILLET2014)	3 168,25 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUILLET 2014)	1 387,37 \$
CONCIERGERIE	808,00 \$
VIDÉOTRON	109,10 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	118,81 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 652,50 \$
FRAIS BANCAIRE	114,70 \$
	SOUS-TOTAL
	7 358,73 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>51 904,80 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière , certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 28 Août 2014

Annexe

Résolution

125-2014